



Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable
et de l'assainissement
du Syndicat Mixte d'eau et d'Assainissement du Caux Central
établi au 01^{er} Septembre 2025
Et rapport d'activité 2024



Ce rapport, établi dans le cadre de la loi "BARNIER" du 2 Février 1995 et de son décret d'application du 6 Mai 1995, a pour objet de présenter la gestion du service public de l'eau potable et de l'assainissement du syndicat mixte d'eau et assainissement du Caux Central – et les articles D2224 (1 à 5) et annexes V et VI du CGCT. Il est fait état de la situation au 31 décembre 2024.

Par arrêté du préfet en date du 24 décembre 2012 et suite à une forte volonté des différentes structures, le syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement du Caux Central a été créé le 01^{er} janvier 2013. Il s'agit donc du onzième rapport annuel sur le prix et la qualité de l'Eau produit par cette nouvelle structure. Par arrêté Préfectoral, en date du 24 Décembre 2014, le syndicat du Caux Central n'est plus intercommunal mais mixte. En date du 05 Septembre 2016, par Arrêté Préfectoral, le Syndicat a intégré le réseau unitaire de la Commune de Doudeville.

Durant l'année 2017, le syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Caux Central a intégré au mois de mai 2017 plusieurs communes (Mesnil Panneville, Saint Martin de l'If, Carville la Folletière, Croix-Mare, Ecalles Alix) communes de l'ex syndicat de Fréville.

Les services publics d'eau et d'assainissement sont gérés en régie depuis le 1^{er} Janvier 2023.

La population totale du syndicat est de 33 120 habitants.

SERVICE DE L'EAU POTABLE

Indicateurs techniques

Localisations Des Ressources

L'eau provient pour le secteur desservant la commune d'Yvetot, la Région d'Yvetot et le secteur de Fauville Est :

- ✓ d'un captage (1 468 m³) et d'un champ captant situés à Héricourt en Caux 545 877 m³+ 652 932 m³ soit 1 198 809 m³ (chiffre 2023 : 535 916+625 019= 1 160 935 m³) et d'un captage à Sommesnil 582 969 m³ (2023 : 580 045 m³), sur lequel se trouve une usine de traitement dotée d'un système de traitement physico-chimique de décantation lamellaire avec un traitement charbon et un adoucissement de l'eau. Volume prélevé : 1 783 246 m³ (2023 : 1 746 820 m³) ;
- ✓ dans le cadre de la production d'eau potable, l'usine consomme 223 522 m³ d'eau prélevée.
- ✓ d'achat d'eau à la Caux Seine Agglo de 0 m³ (chiffre 2023 : 350 m³) et à la Région de Doudeville pour 0 m³ (chiffre 2023: 650 m³) ;
- ✓ d'un captage à Blacqueville, pour un volume prélevé de 486 796 m³ (2023 : 477 594 m³), et 0 m³ sont achetés sur le contrat Véolia (alimentation via Héricourt en Caux).

Total volume prélevé : 2 270 042 m³ (2023 : 2 224 414 m³)

Le syndicat d'eau du Caux Central vend également :

- ✓ 118 556 m³ (chiffre 2023 :176 700 m³) à la communauté de communes de la Côte d'Albâtre ;
- ✓ 56 444 m³ (chiffre 2023 : 41 747 m³) à Caux Seine Agglo ;
- ✓ 168 563 m³ (chiffre 2023 : 161 971 m³) à la communauté de communes Caux Austreberthe

Distribution

Le réseau, ramifié et maillé, est composé comme suit :

	Adduction	Distribution (km)	Branchements (km)	Défense incendie (U)
2022 - Véolia	13 km	497 km	116 km	585
2022 - SAUR	0 km	153 km	14 km	75
2023 - SMEACC	13 km	660 km	130 km	660
2024 – SMEACC – secteur Durdent	27,191 km	464,451 km	47,835 km	625
2024 – SMEACC – secteur Blacqueville	4,631 km	105,671 km	1,198 km	105

Le réseau de distribution d'eau potable dessert environ 38 093 habitants y compris la vente d'eau.

Le rendement du réseau de distribution du syndicat est le rapport entre le volume prélevé et le volume distribué à la population (volume relevé aux compteurs des clients).

Pour l'année 2024, le rendement du secteur alimenté par les sources de la Durdent est de 85 % (75% en 2023).

Le rendement du secteur alimenté par le forage de Blacqueville est de 78% (85% en 2023),
Le rendement s'explique par les fuites sur le réseau et les prélèvements effectués sur le réseau incendie. La diminution du rendement sur le secteur alimenté par Blacqueville s'explique par les travaux de renouvellement de canalisation sur la commune de St Martin de l'If : les volumes de rinçage sont conséquents pour une canalisation de diamètre 150 mm.

	2021	2022	2023	2024
Indice perte linéaire m3/j/km secteur Durdent	1,42	1,50	1,56	1,47
Indice perte linéaire m3/j/km secteur source Blacqueville	1,52	1,71	1,26	1,91
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale – secteur Héricourt	98	98	98	98
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale – secteur Blacqueville	115	115	115	115

- ✓ Pour les forages et captages d'Héricourt en Caux :
indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 60 %;
- ✓ Pour les forages du Vert Buisson :
indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 60 %;
- ✓ Pour Sommesnil :
indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 60%;
- ✓ Pour Blacqueville :
l'indice d'avancement de la protection de la ressource est de 60 %.

	2021	2022	2023	2024
Compteurs	19075	19347	17151	16918
Branchements	16634	16704		18086
Taux d'impayés	3,02 %	3,41 %	7,09 % (413 108 €)	6,85 % (516 015 €)
Taux de réclamations/abonnés	0.00 %	0.00 %	0,00 %	0,02 %

Le délai maximal pour l'ouverture des branchements est de 1 jour et le respect de ce délai est de 100 %.

Consommations

	2021	2022	2023	2024
Nombre abonnés	17 972	18 031	16595	16746
Particuliers	17 961	18 019		
Non domestiques	12	7		
Indice linéaire de consommation m3/j/km secteur Héricourt en Caux	9,41	9,25	6,24	7,38
Indice linéaire de consommation m3/j/km secteur Blacqueville	6.39	6,43	4,08	3,8
Nouveaux branchements	80	30	85	27
Nouveaux abonnements			1518	1245
Taux de mutation	9,3 %	8,8 %	9,14 %	7,43 %

Taux d'occurrence des interruptions de service	2,86 u/ abonnés	2,45 u/ abonnés	2,2u/ abonnés	0u/ abonnés
--	-----------------	-----------------	---------------	-------------

Volumes facturés en eau sur les communes du SMEACC : 1 514 416 m³ (chiffre 2023 : 1 368 631 m³)

Les volumes remis sur 365 jours sur les communes facturées par le SMEACC : 1 551 841 m³ (chiffre 2023 : 1 769 000 m³)

Qualité De L'eau

		2024
Secteur Yvetot 0760398	Analyse microbiologique	45
	Taux de conformité	100 %
	Analyse physico-chimique	50
	Taux de conformité	96 %
Secteur Fréville 0760052	Analyse microbiologique	11
	Taux de conformité	100 %
	Analyse physico-chimique	14
	Taux de conformité	92,86%

Les rapports de l'Agence Régionale de Santé sont joints en annexe au présent rapport.

L'ARS a classé les deux secteurs avec une eau de qualité B : eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non conformités limitées.

Les non conformités en analyse physico-chimique concernent la présence de dérivés de chlorothalonil. Pour le secteur alimenté par les sources de la Durdent, les charbons de l'usine d'eau potable devaient être changés. Concernant le secteur alimenté par le forage de Blacqueville il n'existe pas de traitement sur ce secteur.

La continuité du service

La qualité de l'eau distribuée n'a nécessité aucune coupure d'eau pour l'année 2024 en dehors des coupures prévues pour travaux.

Interruption de service :

✓ néant

Le patrimoine et les travaux

Les travaux

Sur les 2 174 348,70€ de crédits ouverts en 2024, 1 558 303,44€ sont réalisés.

Les principales réalisations sont :

23 362,41€ correspondant aux essais de garantie de l'UTEP

27 087€ pour le renouvellement de la purge du château d'eau de Croixmare

125 033,36€ pour l'extension d'une canalisation à Harcanville

21 140€ pour le traçage de la Valette dans le cadre de la DUP (80 % subvention)

62 980,86 € pour l'extension d'une canalisation à Auzebosc

722 757,50 € pour des travaux de renouvellement de canalisation à Allouville Bellefosse
(travaux subventionnés par le Département de Seine Maritime à hauteur de 160 580 € et
par l'Agence de l'Eau à hauteur de 286 454 €)

28 709,26 € pour des travaux de renouvellement de canalisations à Beuzeville la Guérard

90 578,26 € pour des travaux de renouvellement de canalisations à Riville

43 018,46 € pour des travaux de renouvellement de la canalisation route du Mauny à
Valliquerville

103 847,33€ pour des travaux de renouvellement de la canalisation RD6015 à Valliquerville

284 600,08 € des travaux de renouvellement de la canalisation à St Martin de l'If (Fréville)
(travaux subventionnés à hauteur de 49 638 € par l'Agence de l'Eau)

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Les indicateurs techniques

Le réseau

Le réseau d'assainissement est un réseau de type séparatif. Il se compose d'un réseau d'eaux usées et d'un réseau d'eaux pluviales, réseau d'eaux pluviales pour lequel le syndicat n'est pas compétent.

Sur la commune de Doudeville le réseau est de type unitaire.

Le compte-rendu de l'exercice 2024 reprend les quantités ainsi mesurées :

	Linéaire de canalisations d'eaux usées	Nombre de désobstructions	Longueur de canalisation curée
2020	259 168 mL	31 U	22 438 ml
2021	262 400 mL	31 U	10 207 ml
2022	266 304 mL	27 U	3 664 ml
2023	266 424 mL	29 U	4 529 ml
2024	266 424 mL	31 U	5 500 ml

Le taux de réclamation pour 2024 est de 0 U/abonnés.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eaux usées

	Indice de connaissance et gestion patrimoniale	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Nombre de postes refoulement
2020	53,75	0,92	106
2021	80	0,68	128
2022	56,25	3,5	108
2023	56,25	3,5	108
2024	56,25	3,5	108

Trois aéro-injecteurs avec un compresseur d'air sur la commune de Veauville les Baons et trois aéro-injecteurs avec un compresseur d'air sur la commune d'Héricourt en Caux font également partie du patrimoine.

Aucun débordement des effluents n'est constaté dans les locaux des usagers.

Conformité réglementaire des rejets	Arrêté préfectoral	Arrêté préfectoral
Année	2023	2024
Performance globale du service (%)	71,40	
Filtre à sable ANVEVILLE	Non contrôlée	100
Lagune ROUTES	Non contrôlée	0
Station d'épuration ALLOUVILLE BELLEFOSSE	100	100
Station d'épuration HERICOURT EN CAUX	100	Échange en cours DDTM
Station d'épuration YVETOT	0	0
Station d'épuration DOUDEVILLE	0	0
Lagune de Normanville – BEUZEVILLE LA GUERARD	Non contrôlée	100
Lagune de RIVILLE	Non contrôlée	0
Lagune de THIOUVILLE	Non contrôlée	0
Station d'épuration Environville	100	0
Station d'épuration de VEAUVILLE LES BAONS	100	100
Lagune de Betteville	Non contrôlée	0
Lagune de Croixmare	Non contrôlée	0
Lagune de Mesnil Panneville	Non contrôlée	0
Lagune d'Ecalles Alix	Non contrôlée	100
STEP de Fréville	100	100

Les nouvelles lagunes de Riville et Routes ont été mises en service à la fin de l'année 2024.

L'autosurveillance sur la station d'Héricourt en Caux n'est pas conforme : la mise aux normes de cette autosurveillance est prévue pour l'année 2026.

La station d'épuration de Environville est normalement conforme, pour l'année 2024, un bilan a eu lieu pendant une pollution – imprévisible – du réseau d'assainissement la rendant non conforme.

La station d'épuration de Yvetot a rencontré beaucoup de surverse au milieu naturel en 2023 et 2024 la rendant non conforme. Un travail avec les exploitants a été réalisé afin d'optimiser la gestion des flux hydrauliques du réseau et de la station. Ce travail limite considérablement les surverses au milieu naturel.

Concernant la station de Doudeville, le stravaux prévus fin 2025 devraient permettre le retour à la conformité de la station d'épuration également concernée par de trop nombreuses surverses au milieu naturel.

La non conformité de la lagune de Mesnil Panneville provient de désordres sur les berges. Les travaux ont été réalisés. On devrait observer une retour à la conformité pour 2025.

Sur le site de Croixmare, la non conformité s'explique par des effondrements sur la seconde lagune.

→ **La conformité des équipements d'épuration**

Cet indicateur [P 204.3] est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'art. 17 de l'arrêté du 22 juin 2007. Le mode de calcul n'a pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport.

Les ouvrages de traitement des eaux usées

Station d'épuration d'Yvetot

La charge annuelle entrante moyenne en DBO5 est de 690,3 kg/jour. Le volume annuel pour 2024 est de 804 504 m³ soit un débit moyen journalier de 2 199,4 m³/jour. Le volume écrêté en 2024 est de 88 159 m³. La station d'épuration a été mise en service en novembre 1999. Sa capacité de traitement est de 22 000 EQ/habitants. Le niveau de rejet est de type E NK2 NGL1.

Les 378,58 tonnes de boues récupérées ont été valorisées en agriculture et épandues dans des exploitations agricoles sur 100 hectares. Leur taux de siccité (proportion de matière sèche d'une boue) est de 24,65 % en moyenne.

Les analyses effectuées régulièrement confirment l'intérêt agronomique de ce produit en azote, acide phosphorique et calcium. Les teneurs en éléments traces métalliques et composés traces organiques sont toutes nettement inférieures aux valeurs limites de l'arrêté du 08.01.1998. La société SEDE a effectué les épandages en mars la société SAUR a effectué les «épandages en août avant l'implantation de betteraves, céréales, colza et maïs. Le taux de conformité de la filière évacuation des boues est de 100%.

Les masses de refus de dégrillage pour 2024 sont de 6,8 t, celles de sables de 31 t et 20 m³ de graisses ont été évacuées.

La capacité hydraulique de la station d'épuration est de 3 734 m³/jour et la capacité épuratoire en DBO5 de 1320 kg/jour.

La station d'épuration d'Yvetot est classée non-conforme pour 2024 sur le paramètre DCO.

Les rejets de la station d'épuration sont conformes à l'ensemble des exigences réglementaires hormis pour la DCO.

Cette non-conformité est causée par les quantités importantes d'eaux usées non traitées déversées lors des épisodes pluvieux (88 159 m³). Un travail important sera réalisé en 2025 concernant l'optimisation de la gestion des flux hydrauliques en temps de pluie afin de lever cette non-conformité.

La station possède une bonne qualité de traitement malgré l'impact important des Eaux Claires Parasites qu'elle rencontre.

Station d'épuration de Doudeville

Le réseau d'assainissement du bourg de Doudeville est un réseau unitaire. La station d'épuration de Doudeville est une station à boues activées, avec un bassin d'orage, avec pour exutoire une zone d'infiltration et un fossé pluvial en trop plein. La capacité de traitement de cette station est la suivante : 3 700 EH,

Volume annuel traité : 209 799 m³ soit 418,4 m³/j.

Volume déversé au milieu naturel : 916 812 m³.

Charge actuelle de cette station : 300 m³/j par temps sec et 1080 m³/j par temps de pluie.

En 2024, 14,1 t de boues ont pu être évacuées, siccité 4 %. Les refus de dégrillage représentent 0,1 t, et les graisses 4 t.

L'ensemble des rejets de la station d'épuration était non conforme pour l'année 2024.

Les rejets de la station d'épuration sont conformes à l'ensemble des exigences réglementaires en sortie de station, la non conformité est dû aux volumes trop importants rejetés au milieu sans passer par l'ouvrage (cas en temps pluie).

La station possède une bonne qualité de traitement malgré l'impact des Eaux Claires Parasites qu'elle rencontre. Sans déconnexion des débits de fuites des bassins versants, il ne sera pas envisageable de trouver un fonctionnement « normal » de cette station.

Ouvrages de traitement secteur Fauville Est

Station d'épuration intercommunale de Envronville : mise en service en avril 2019 capacité épuratoire DBO5 de 25 kg/j, 300 EH, capacité hydraulique de 307 m3/j. 41 717 m³ traité en 2024.

Refus de dégrillage : 3,5 t.

Les rejets de la station d'épuration sont conformes à l'ensemble des exigences réglementaires hormis en moyenne annuelle pour les paramètres azotés (NGL et NTK).

Ceci s'explique par la potentielle pollution reçue lors du bilan du 19/09/24. Les valeurs en concentrations et charges entrantes sur cette journée confirment cette hypothèse. Pour ce bilan, le ratio DCO/DBO5 est de 3,7 ce qui témoigne d'un effluent moins facilement biodégradable comparé à une eau résiduaire urbaine classique.

Un nouvel industriel a commencé une activité sur le réseau de collecte et des investigations sont en cours afin de corréliser cette hypothèse. D'autres phénomènes similaires à une pollution ponctuelle ont été observés durant la fin d'année 2024.

Ouvrages de traitement secteur d'Ourville en Caux

Lagune de Normanville : capacité épuratoire DBO5 de 24 kg/j, 400 EH, capacité hydraulique de 60 m3/j.

Les rejets de la station d'épuration sont conformes à l'arrêté d'autorisation de la station.

La station est donc jugée conforme.

Lagune de Riville : capacité épuratoire DBO5 de 18 kg/j, 300 EH, capacité hydraulique de 45 m3/j. Non conforme. Redimensionnement de l'ouvrage prévu en 2024. Maîtrise d'œuvre attribué en 2017.

Les rejets de la station d'épuration sont conformes à l'arrêté d'autorisation de la station.

La station est donc jugée conforme.

Les travaux de création de la nouvelle station d'épuration de Riville se sont poursuivis durant l'année 2024.

La mise en service du nouvel outil épuratoire se fera durant le premier trimestre 2025.

Lagune de Thiouville : capacité épuratoire DBO5 de 18 kg/j, 300 EH, capacité hydraulique de 60 m3/j.

Les rejets de la station d'épuration sont conformes à l'arrêté d'autorisation de la station.

La station est donc jugée conforme.

Ouvrages de traitement du secteur de Montmeiller Caux Sud

STEP d'Allouville Bellefosse : capacité épuratoire DBO5 de 72 kg/j, 1200 EH, capacité hydraulique de 180 m3/j. Volume traité de 46 526 m3 ; Conforme. 2 bilans d'auto surveillance journalière réalisée en 2024. Valorisation agricole 3,65 t de matière sèche. 5 t de sables évacués vers une autre STEP et 5 t de graisse.

L'ensemble des rejets de la station sont conformes pour 2024.

Ouvrages de traitement du secteur d'Héricourt Nord

STEP d'Héricourt en Caux : capacité épuratoire DBO5 de 90 kg/j, 1500 EH, capacité hydraulique de 300 m3/j. Volume traité 139 175 m3 pour un volume journalier moyen de 381 m3/j. 2 bilans d'auto surveillance journalier réalisé en 2024. 26 t de boues (MS) ont été évacuées en 2024, 0 t de sables et 0 t de graisse. Rejet conforme.

Lagune de Routes : capacité épuratoire DBO5 de 12 kg/j, 195 EH, capacité hydraulique de 30 m3/j. Manque d'étanchéité des bassins. Capacité nominale atteinte. Redimensionnement de l'ouvrage prévu en 2024. Maîtrise d'œuvre attribuée en 2017.

Les analyses n'ayant pas été réalisées sur l'année 2024, la station est donc jugée non conforme.

Les travaux de création de la nouvelle station d'épuration de Routes se sont poursuivis durant l'année 2024.

Filtre planté de roseau de Anvéville : capacité épuratoire de 13.2 kg/j. débit de référence 33 m3/j.

1 bilan réglementaire a été réalisé en 2024.

Les rejets de la station d'épuration sont conformes à l'arrêté d'autorisation de la station.

La station est donc jugée conforme.

Ouvrages de traitement de l'ex-syndicat de la région d'Yvetot

STEP des Hauts de Caux : capacité épuratoire DBO5 de 7.5 kg/j, 3000 EH, capacité hydraulique de 444 m3/j. Station récente mise en eau en janvier 2015. Volume traité 93 424 m3 soit 251 m3/j. Volume de boues évacuées : 22,13 t de matière sèche.

L'ensemble des rejets de la station sont conformes pour 2024.

Ouvrages de traitement de l'ex-syndicat de la région de Fréville

STEP de Fréville: station à boues activées avec aération prolongée d'une capacité nominale de 1 200EH.; capacité épuratoire DBO5 de 72 kg/j, capacité nominale 1 200 EH, capacité hydraulique de 180 m3/j. Station conforme. Volume entrant : 66 759 m3 soit un débit journalier de 182,9 m3/j. Production de boues en 2024 : 9,73 t . Refus de dégrillage : 0,9 t. Il est réalisé 2 bilans annuels .

L'ensemble des rejets de la station sont conformes pour 2024.

Lagune de Croix-mare : capacité nominale hydraulique : 100 m³/j. Lagunage et filtre à sable d'une capacité nominale de 600 EH. Charge entrante en DBo5 nominale 36 kg/j. capacité actuelle 975 EH.

Les rejets de la station d'épuration sont conformes à l'arrêté d'autorisation de la station hormis pour les paramètres azotés (NTK = 25 mg/l contre 15mg/l max dans l'arrêté).

La station est donc jugée non-conforme pour l'année 2024.

Lagune de Betteville : mise en service en 2006. Lagunage et filtre biologique d'une capacité nominale de 400 EH.

Les rejets de la station d'épuration sont conformes à l'arrêté d'autorisation de la station hormis pour le paramètre NTK.

La station est donc jugée non-conforme pour l'année 2024.

Lagune d'Ecalles Alix : lagune naturel et filtre biologique, mise en service 1997 d'une capacité nominale de 300 EH.

Les rejets de la station d'épuration sont conformes à l'arrêté d'autorisation de la station.

La station est donc jugée conforme pour l'année 2024.

Lagune de Mesnil Panneville : lagunage naturel avec filtre biologique, mise en service en 1997 d'une capacité nominale de 350 EH.

Les rejets de la station d'épuration ne sont pas conformes à l'arrêté d'autorisation de la station, des dépassements sont observés sur les paramètres DCO et NTK.

La station est donc jugée non-conforme pour l'année 2024.

La station était fortement dégradée par la présence massive de ragondins ce qui a entraîné une rupture de la berge entre les bassins 1 et 2. De plus, le bassin 2 n'était plus étanche également, de ce fait, les effluents ne pouvait plus passer par les filtres à sable avant d'aller dans l'air d'infiltration. Ces éléments peuvent expliquer les résultats d'analyses du site pour 2024. La remise en état du site a été réalisée durant l'année.

Une campagne de piégage a été réalisée entre durant les mois d'avril, mai et Juin.

Une reprise complète des berges des bassins 1 et 2 a été réalisée en Septembre 2024 et un gros travail a été réalisé pour fiabiliser le fonctionnement des filtres.

La population raccordée

	Nombre d'abonnés	Volume traité	Volume facturé	Taux de desserte	Population raccordée
2020	14 752	1 435 310	1 129 856	85 %	37 371
2021	14 279	1 410 668	1 073 634	85 %	36 453
2022	14 332	1 342 684	1 084 751	85 %	34 792
2023	12 945		895 748	85 %	28152
2024	13 113	1 523 381	1 028 838	85 %	31 733

Volumes facturés en assainissement sur les communes du SMEACC : 1 028 838 m³
Les volumes remis sur 365 jours sur les communes facturées par le SMEACC : 1 514 286 m³

La liste et le montant financier des travaux

Sur 2 996 129,23 € de crédits ouverts en 2024, 1 035 973,88 € ont été mandatés, les principales réalisations sont :

827 891,98 € pour la création de la Step de Riville et Routes
2 805 € pour la pose et la fourniture de bouches à clé et tampons
156 540 € pour l'extension du réseau d'assainissement de la ZAC d'Auzebosc
610 € pour des levées topographiques Doudeville et Harcanville
880,07 € pour des levées topographiques Yvetot
5 603,20 € pour des travaux de réhabilitations
12 120 € pour des travaux sur de reprise des berges sur les lagunes de Mesnil Panneville
29 523,63 € pour des travaux sur la Step d'Yvetot

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

NOMBRE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Communes	Nb installation
ALLOUVILLE-BELLESFOSSE	202
ANOURTEVILLE-SUR-HÉRICOURT	86
ANVILLE	132
AUZEBOSC	67
BAONS-LE-COMTE	32
BEUZEVILLE-LA-GUÉRARD	81
BOIS-HIMONT	37
CARVILLE-LA-FOLLETIÈRE	152
CARVILLE-POT-DE-FER	29
CLEUVILLE	91
CROIX-MARE	64
DOUDEVILLE	3
ÉCALLES-ALIX	212
ÉCRETTEVILLE-LÈS-BAONS	80
ECTOT-LÈS-BAONS	54
HARCANVILLE	204
HAUTOT-LE-VATOIS	133
HAUTOT-SAINT-SULPICE	57
HÉRICOURT-EN-CAUX	79
MESNIL-PANNEVILLE	276
NORMANVILLE	162
RICARVILLE	3
RIVILLE	24
ROBERTOT	26
ROCQUEFORT	21
ROUTES	40
SAINT-MARTIN-DE-L'IF	311
SAINT-CLAIR-SUR-LES-MONTS	77
SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS	63
SOMMESNIL	53
THIOUVILLE	77
TOUFFREVILLE-LA-CORBELINE	185
VALLIQUERVILLE	266
LES HAUTS DE CAUX	84
YVETOT	37
TOTAL	3 538

Installation réhabilitée par le syndicat en 2024 : 0

Études réalisées : 0

Contrôles effectués (ventes, bon de fonctionnement et conformités) :

Contrôles Ventes : 50 (8 conformes / 42 non conformes) et 14 contre visites

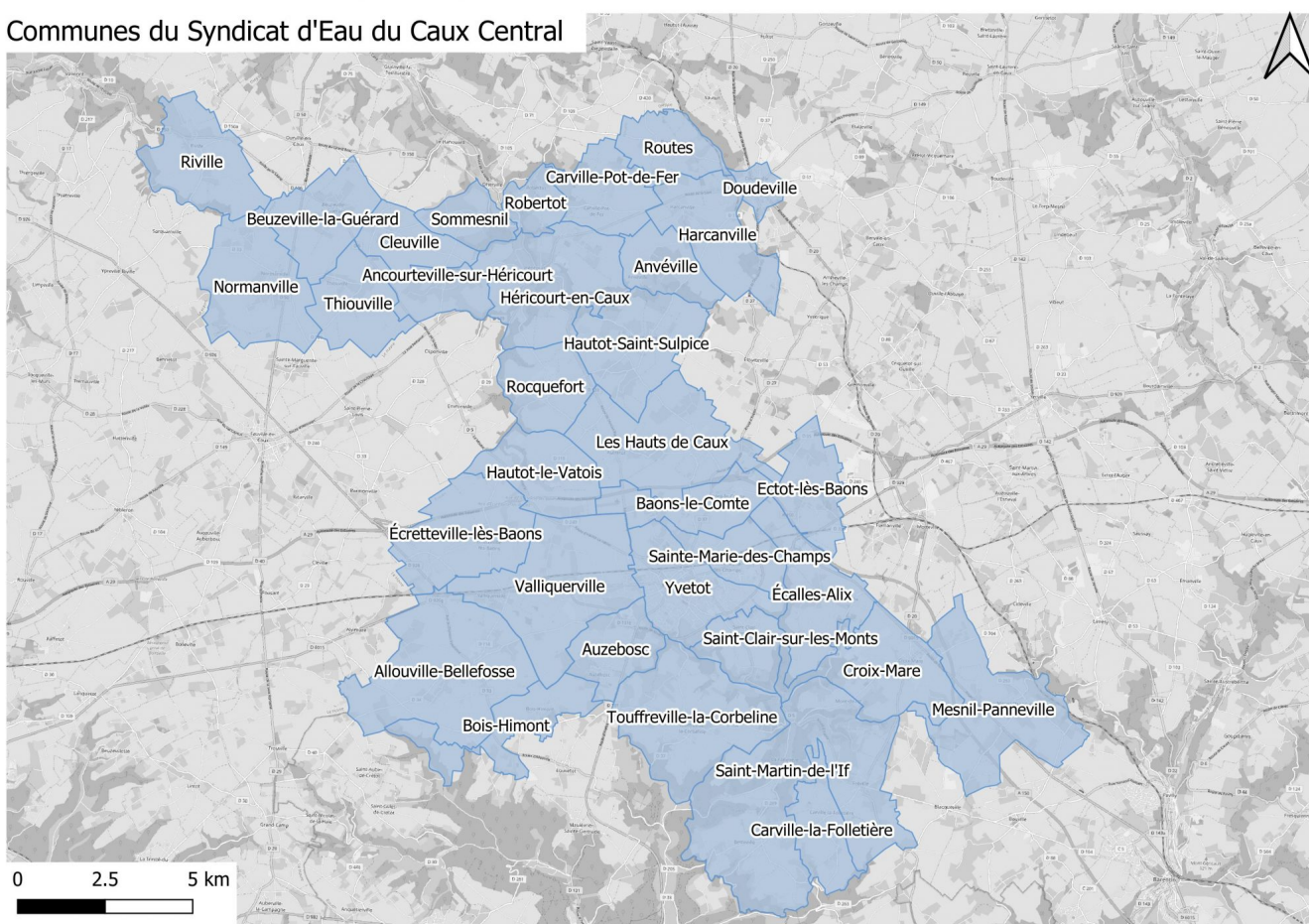
Avis rendu sur conception : 18

Contrôles d'exécution – réhabilitation ou neuf faits par les usagers : 6

Il n'y a pas eu de contrôles de bon fonctionnement sur l'année 2024.

Les communes éligibles aux subventions de l'Agence de l'Eau sont les suivantes : Ancourteville sur Héricourt, Beuzeville la Guérard, Carville Pot de Fer, Cleuville, Doudeville, Harcanville, Hautot Saint Sulpice, Héricourt en Caux, Normanville, Riville, Robertot, Routes, Sommesnil, Thiouville.

Communes du Syndicat d'Eau du Caux Central



LE VOLET ENVIRONNEMENTAL :

Le 3ème Programme d'Actions (PA) du BAC d'Héricourt a été validé par arrêté préfectoral le 3 Novembre 2022. Il est décliné en 5 enjeux : animation, nitrates, produits phytosanitaires, enjeux multiples, ammonium.

En 2024, des actions nitrates ont été réalisés : 105 parcelles ont été suivies, sur les BAC d'Héricourt et Sommesnil, dans le cadre de l'observatoire départemental nitrates. Ces suivis permettent de sensibiliser les agriculteurs sur les enjeux nitrates du captage et d'identifier les pratiques les plus vertueuses pour la préservation de la ressource en eau. Ces analyses permettent également d'identifier l'évolution du taux de nitrates dans la nappe phréatique pour les années à venir (jusqu'à 20 ans). 42 agriculteurs ont été rencontrés. Une synthèse générale des résultats et une analyse individuelle ont été rendus aux participants.

2 parcelles ont été suivies de façon dynamique. Des prélèvements ont été effectués toutes les 3 semaines pour suivre le rechargement en humidité des sols et la migration de l'azote dans le sol afin de déclencher au moment le plus opportun la campagne de reliquat azotés. Ces suivis dynamiques permettent également d'affiner la compréhension du cycle de l'azote dans les sols du BAC.

Une formation a été organisée pour les exploitants agricole du territoire pour les aider à limiter le lessivage de l'azote dans les sols.

Le BAC a également participé à des réunions, visioconférences, webinaire et formation sur les thématiques liées aux nitrates (FNCCR, Chambre d'Agriculture, AREAS, CDR Captage, AESN, etc.).

Pour diminuer les produits phytosanitaires aux captages le BAC a déployé les MAEC (Mesure Agro-Environnementale et Climatique). En 2024, un agriculteur s'est engagé pour réduire l'utilisation de son utilisation de produits phytosanitaires.

Un demi-journée technique a été proposée aux agriculteurs du BAC pour leur faire découvrir une culture à bas niveau d'intrant, le chanvre. Cette culture permet de limiter l'utilisation de produit sanitaire au court de son cycle de développement et pour la culture suivante.

Le BAC a également participé à des réunions, visioconférences, webinaire et formation sur les thématiques liées aux produits phytosanitaires (CIVAM, Lin et Chanvre bio, AREAS, CDR Captage, AESN, etc.), notamment sur les problématiques liées au chlorothalonil.

Un travail de fond est réalisé pour suivre les analyses de qualité d'eau (produits phytosanitaires) aux captages, compiler, analyser les données et alerter la profession agricole sur les dépassements des seuils de qualité pouvant survenir. Un marché d'analyse des eaux brutes a été lancé en 2024 pour suivre la qualité de l'intégralité des points de prélèvement du SMEACC.

Pour les enjeux multiples (limitation de l'érosion, protection des bétoures et des axes de ruissellements, maintien des surfaces en herbe) les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) Talweg se sont poursuivis. 30 agriculteurs sont engagés dans ce dispositif et protègent

24,7km d'axe de ruissellement. Un PSE Prairie a été lancé en 2022. Il permet de protéger l'ensemble des surfaces en herbe. 20 agriculteurs se sont engagés dans ce dispositif. Cela représente 600ha de prairies protégées (dont 403,19ha sur un BAC). Une présentation du dispositif a été réalisée auprès de la Commission Départementale de l'Eau.

De nombreux rendez-vous ont été réalisés avec des agriculteurs pour échanger avec eux sur des retournements d'herbages et ce que cela implique pour la qualité de la ressource en eau. Des avis ont été rendus à la suite de ces rendez-vous.

L'organisation du syndicat du SMEACC du Caux Central en 2024 :

Le syndicat du Caux Central est passé en régie totale à compter du 01^{er} Janvier 2023.

Le syndicat regroupe 34 communes adhérentes, avec 8 communes en direct, et 3 EPCI (Communauté de Communes Yvetot Normandie, Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et Communauté d'Agglomération de Fécamp).

Le syndicat dispose de 38 délégués titulaires et 38 délégués suppléants pour le Comité Syndical.

Le bureau est composé du Président, de 5 Vices-Présidents et de 5 membres. Suite à la création de la régie, un conseil d'exploitation a été créé. Il est composé de 10 membres élus du comité syndical et de 3 représentants de la société civile.

Ci dessous la carte des communes membres du Syndicat du Caux Central :

Le Président :

Monsieur Francis ALABERT

Les Vices-Présidents :

1^{er} Vice Président : Monsieur Gérard LEGAY, Eau, Production

2^{ème} Vice Président : Monsieur Jean Pierre YON, Assainissement Collectif

3^{ème} Vice Président : Madame Yolande PESQUEUX, Assainissement non Collectif

4^{ème} Vice Président : Monsieur Patrick MOISSON, Distribution

5^{ème} Vice Président : Monsieur Joël LESOIF, Finances / Marchés Publics

L'organisation du personnel :

Avec le passage en régie, le syndicat du Caux Central a dû recruter et intégrer dans ses effectifs les personnels des anciens délégataires sortants.

Au 31 Décembre 2022, les effectifs étaient de 21 agents (6 fonctionnaires et 15 agents de droit privé).

Le montant des dépenses de personnels s'élève à 2 239 924,48€.

Durant l'année 2024, l'effectif a légèrement augmenté avec la création de la seconde équipe travaux et le recrutement d'un second technicien pour les contrôles assainissement collectif et assainissement non collectif, la liste du personnels est présente ci-dessous :

- Une directrice (35h, fonctionnaire)
- Un responsable travaux (35h – contrat de droit privé)
- Cinq agents travaux (35h – contrat de droit privé)
- Un alternant
- Un responsable exploitation (35h – contrat de droit privé)
- Neuf agents d'exploitation (35h – contrat privé)
- Un responsable du système d'information (35h – détaché)
- Une cartographe (35h – contrat privé)
- Un agent « métiers » (35h - détaché)
- Un agent informatique (35h – détaché)
- Une responsable comptable (35h – détaché)
- Deux agent comptables (35h – un temps partiel fonctionnaire – contrat privé)

- Un responsable Service Clients (35h – contrat privé)
- Trois agents du service clients (35h – contrat privé)
- Un agent d'accueil et service client (35h – contrat privé)
- Deux releveurs (35h – contrat privé)
- Un gestionnaire de la commande publique (35h – contrat privé)
- Un gestionnaire travaux
- Un agent incendie (35h – contrat privé)
- Un technico-administratif exploitation (35h – contrat privé)
- Une assistante RH (35h – contrat privé)
- Deux agents Assainissement / SPANC (35h – contrat privé)
- Deux agents BAC (35h – contrat privé)

Durant l'année 2024, le syndicat a connu des arrêts :

- Trois congés maternité
- Cinq arrêts supérieurs à 1 mois

Au 31 Décembre 2024, le nombre des agents est de 41.

Le montant du contrat de professionnalisation s'élève à 35 429,32€

Le montant total des formations s'élève à 104 576,25€ et est inclut dans le montant total du chapitre 012.

Le budget global pour l'année 2024 s'élève à 2 278 011,21€ dont :

- 104 576,25€ pour les frais de formation,
- 67 714,27€ pour les mutuelles,
- 4 968,88€ pour les frais de visites médicales,
- 26 893,99 € pour le contrat de professionnalisation de l'alternant
- 8 535.33 € pour l'adhésion au CNAS
- 2 065 322.49 € pour les salaires et cotisations. (dont fonds de compensation au supplément familial)
- montant annuel brut des indemnités du président et des vice-président : 37 877,76 €

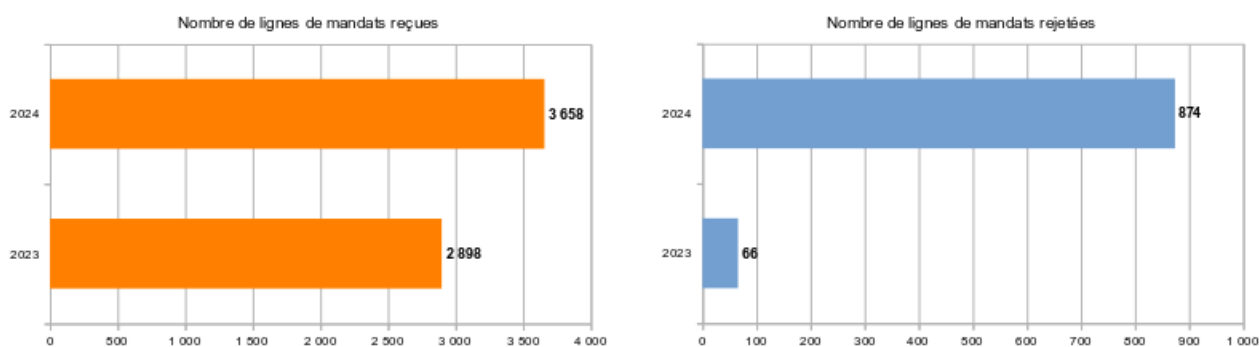
Restitution sur l'exécution des dépenses de l'exercice 2024 du budget eau potable :

1 – Qualité générale et lissage du mandatement :

Sur l'exercice 2024, le comptable a reçu 1 943 mandats représentant 3 658 lignes de mandats. Il a rejeté 874 lignes de mandats.

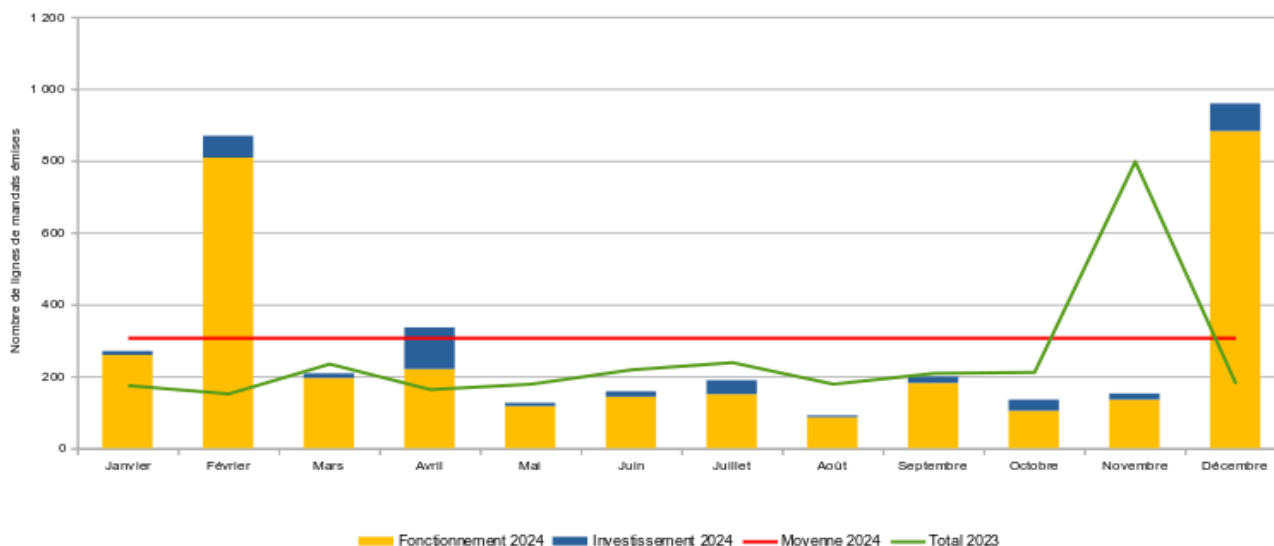
Contre 1 983 mandats et 66 rejets sur l'année 2023.

Evolution par rapport à l'exercice 2023



L'émission régulière des mandats de dépenses permet d'étaler la charge de travail des services de l'ordonnateur et du comptable tout au long de l'exercice.

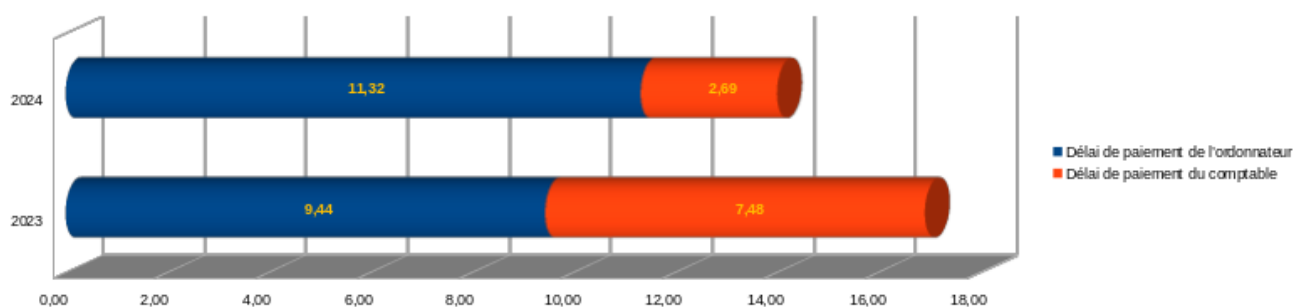
Ci dessous le lissage du mandatement sur l'année 2024 pour le SMEACC :



2 – Délai de paiement des dépenses :

Le délai global de paiement réglementaire est de 30 jours : 20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour le comptable.

Au titre de l'exercice 2024, le délai global de paiement s'élève à 14,01 jours (16,92 jours en 2023)



3 – Exécution du contrôle hiérarchisé de la dépense :

Sur les dépenses, hors paie, l'application du CHD consiste à cibler les contrôles en fonction du type de dépenses et de leurs enjeux. Il s'agit de proportionner les contrôles : ils sont accrus sur les dépenses présentant les risques et les enjeux les plus importants et allégés sur les autres dépenses.

Nb de lignes de mandats reçues (hors paie)	Nb de lignes de mandats visées	Taux de sélection	Montant reçu	Montant visé	Taux de couverture
2 347	1 120	47,72 %	7 072 908,84 €	3 941 716,32 €	55,73 %

Erreurs sur lignes de mandats :

Sur l'échantillon des lignes de mandats visées, le taux global d'erreur s'établit à 30,07 %

Catégories de dépenses	Nombre d'erreurs	Evolution 2024 / 2023
Marchés complexes	7	+ 1
Conventions complexes	0	=
Emprunts et charges d'intérêts sur emprunt	0	- 4
Opérations d'ordre	273	- 424
Opérations présentant des risques particuliers	3	+ 3
Opérations d'annulation	1	=
Marchés et conventions non complexes	0	- 3
Dépenses sur barème	0	- 21
Subventions	0	
Achats sur simple facture	1	
Dépenses non catégorisées	0	
Régies	1	+ 1
TOTAL	286	- 447

Motifs d'erreurs	Nombre d'erreurs	Evolution 2024 / 2023
QUALITE DE L'ORDONNATEUR		
Incompétence (juridique) de l'ordonnateur	0	=
CONTROLES REGLEMENTAIRES		
Déchéance quadriennale atteinte*	0	=
REALITE DE LA CREANCE		
Absence de certification du service fait	0	=
Double paiement*	0	=
PIECES JUSTIFICATIVES		
Insuffisance des PJ	1	- 3
Absence totale ou invalidité des PJ*	5	+ 1
EXACTITUDE DE LA LIQUIDATION		
Liquidation erronée*	3	+ 2
Récupération avance non effectuée*	0	=
Insuffisance des crédits budgétaires	0	=
Erreur d'imputation comptable et budgétaire	0	- 101
CONTROLES DE CAISSIER		
Domiciliation bancaire absente ou erronée	1	- 11
Mandat non établi au véritable créancier*	0	=
AUTRES MOTIFS		
Divers	276	- 335
TOTAL	286	- 447

* Erreur de nature patrimoniale

Restitution comptable de l'exécution budgétaire de l'année 2024 pour le budget eau potable :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
5 195 102,35	DEPENSES	4 247 508,49
6 136 934,16	RECETTES	4 020 416,72
941 831,81	RESULTATS	- 227 091,77

Les recettes d'exploitation

Les réalisations s'élèvent à 5 593 380,80€.

Vente abonnés : 3 321 960,72 €

Recettes vente d'eau en gros : 243 450,16 €

Recette vente d'amendement calcaire : 15 824,40 €

Recette travaux : 251 692,40 €

Redevance Agence de l'Eau : 508 033,33 €

La dette de la collectivité au 01^{er} Janvier 2025:

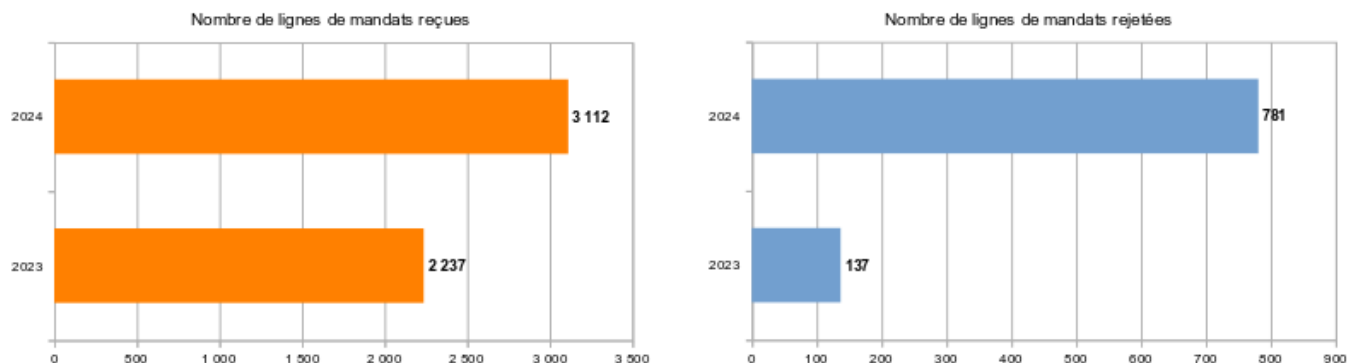
	2020	2021	2022	2023	2024
Dette origine	4 047 882 €	6 055 482€	8 481 982 €	8 481 982€	9 481 982
Restant dû	3 825 960,29 €	5 423 925,44€	7 240 566,15 €	6 862 291,97€	7 464 204
Remboursement année	246 322,81 €	294 825,23€	495 167,66 €	378 724,18 €	1 398 087,51

Restitution sur l'exécution des dépenses de l'exercice 2024 du budget assainissement collectif :

1 – Qualité générale et lissage du mandatement :

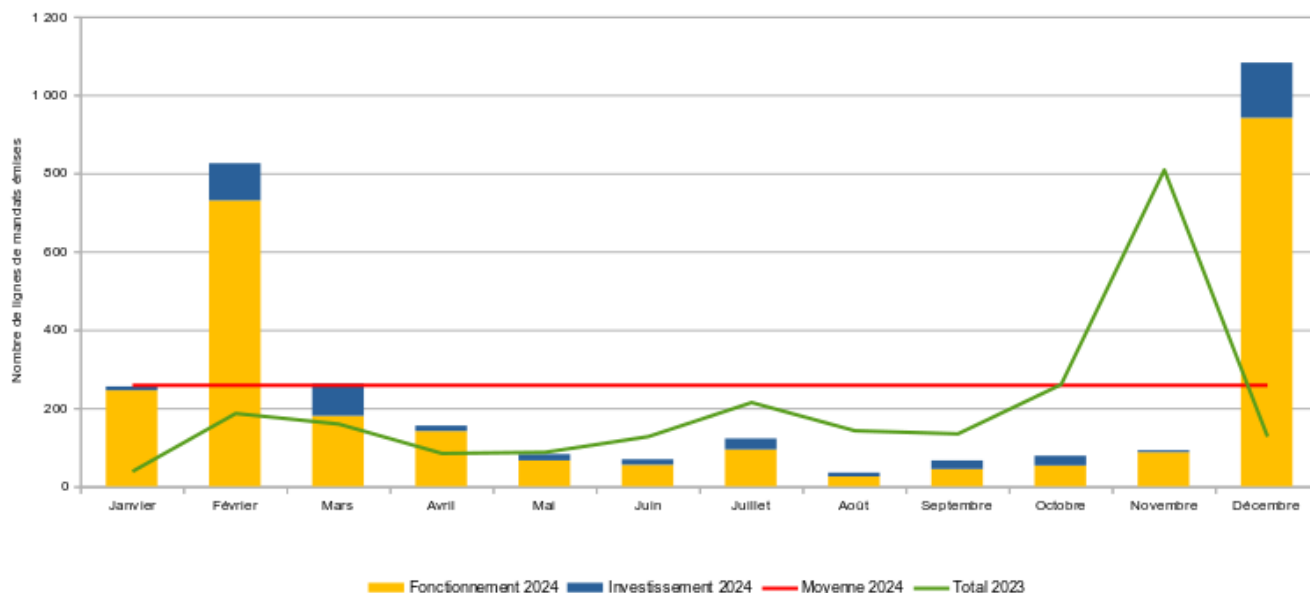
Sur l'exercice 2024, le comptable a reçu 1 408 mandats représentant 3 112 lignes de mandats. Il a rejeté 781 lignes de mandats.

Contre 2 179 mandats et 161 rejets sur l'année 2023.



L'émission régulière des mandats de dépenses permet d'étaler la charge de travail des services de l'ordonnateur et du comptable tout au long de l'exercice.

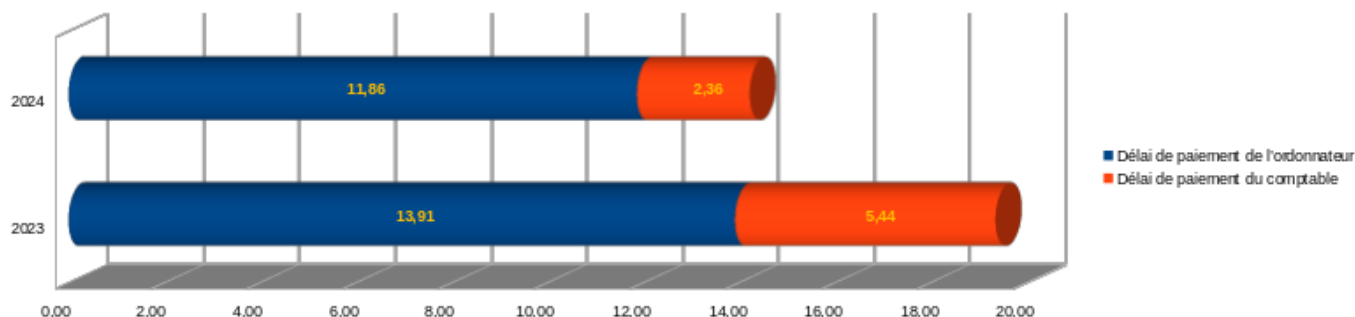
Ci dessous le lissage du mandatement sur l'année 2024 pour le SMEACC :



2 – Délai de paiement des dépenses :

Le délai global de paiement réglementaire est de 30 jours : 20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour le comptable.

Au titre de l'exercice 2024, le délai global de paiement s'élève à 14,22 jours (19,35 jours en 2023)



3 – Exécution du contrôle hiérarchisé de la dépense :

Sur les dépenses, hors paie, l'application du CHD consiste à cibler les contrôles en fonction du type de dépenses et de leurs enjeux. Il s'agit de proportionner les contrôles : ils sont accrus sur les dépenses présentant les risques et les enjeux les plus importants et allégés sur les autres dépenses.

Nb de lignes de mandats reçues (hors paie)	Nb de lignes de mandats visées	Taux de sélection	Montant reçu	Montant visé	Taux de couverture
2 288	951	41,56 %	8 265 895,04 €	5 947 669,72 €	71,95 %

Erreurs sur lignes de mandats :

Sur l'échantillon des lignes de mandats visées, le taux global d'erreur s'établit à 0,98 %

Catégories de dépenses	Nombre d'erreurs	Evolution 2024 / 2023
Marchés complexes	8	- 19
Conventions complexes	0	=
Emprunts et charges d'intérêts sur emprunt	2	=
Opérations d'ordre	0	- 727
Opérations présentant des risques particuliers	0	=
Opérations d'annulation	1	=
Marchés et conventions non complexes	0	- 3
Dépenses sur barème	0	- 16
Subventions	0	
Achats sur simple facture	0	
Dépenses non catégorisées	0	
Régies	0	=
TOTAL	11	- 765

Motifs d'erreurs	Nombre d'erreurs	Evolution 2024 / 2023
<u>QUALITE DE L'ORDONNATEUR</u>		
Incompétence (juridique) de l'ordonnateur	0	=
<u>CONTROLES REGLEMENTAIRES</u>		
Déchéance quadriennale atteinte*	0	=
<u>REALITE DE LA CREANCE</u>		
Absence de certification du service fait	0	=
Double paiement*	0	=
<u>PIECES JUSTIFICATIVES</u>		
Insuffisance des PJ	2	=
Absence totale ou invalidité des PJ*	6	+ 2
<u>EXACTITUDE DE LA LIQUIDATION</u>		
Liquidation erronée*	0	- 4
Récupération avance non effectuée*	0	=
Insuffisance des crédits budgétaires	0	- 2
Erreur d'imputation comptable et budgétaire	0	- 73
<u>CONTROLES DE CAISSIER</u>		
Domiciliation bancaire absente ou erronée	0	- 7
Mandat non établi au véritable créancier*	0	=
<u>AUTRES MOTIFS</u>		
Divers	3	- 681
TOTAL	11	- 765

* Erreur de nature patrimoniale

Restitution comptable de l'exécution budgétaire de l'année 2024 pour le budget assainissement collectif :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
3 823 422,44	DEPENSES	2 556 760,17
4 006 455,07	RECETTES	1 664 642,02
183 032,63	RESULTATS	- 912 118,15

Les recettes d'exploitation :

- 745 € reçu de Valliquerville pour une intervention de curage réseau
- 132 160 € correspondant à des taxes de raccordement
- 3 262 185,48 € correspondant à la facturation du service d'assainissement
- 144 015,65 € pour les contrôles d'assainissement
- 43 387,46€ pour les travaux d'assainissement

La dette de la collectivité au 01^{er} Janvier 2024 :

	2020	2021	2022	2023	2024
Dette origine	5 643 369,88 €	6 131 869,88€	7 609 029,88 €	7 596 230,88€	7 649 274 €
Restant dû	4 112 826,71 €	4 531 425,60€	5 762 459,10 €	5 504 749,28 €	5 432 500 €
Remboursement année	376 679,41 €	317 726,80€	469 399,23 €	366 337,95 €	385 741,83 €

FACTURES TYPES 120 m3

Assainissement Collectif 2023

VOLUME ANNUEL 120 M3	<u>Auzebosc / BH / Touf / Ecalles /St Clair /Ste Marie / Yvetot</u>		<u>Fréville</u>		<u>Autres communes</u>		<u>Ex SIAEPARY</u>	
	PU	Montant	PU	Montant	PU	Montant	PU	Montant
	€/m3	01/01/2023	€/m3	01/01/2023	€/m3	01/01/2023	€/m3	01/01/2023
EAU POTABLE								
Prime Fixe		37,00		37,00		37,00		37,00
Consommation	1,5000	180,00	1,1000	132,00	1,5000	180,00	1,5000	180,00
TOTAL EAU POTABLE H.T.		217,00		169,00		217,00		217,00
T.V.A	5,50 %	11,94	5,50 %	9,30	5,50 %	11,94	5,50 %	11,94
TOTAL EAU POTABLE T.T.C.		228,94 €		178,30 €		228,94 €		228,94 €
TARIF M3 T.T.C.		1,91 € / m3		1,49 € / m3		1,91 € / m3		1,91 € / m3
ASSAINISSEMENT								
Prime fixe		31,00		31,00		31,00		31,00
Consommation	2,4000	288,00	2,3000	276,00	2,4000	288,00	2,2000	264,00
TOTAL ASSAINISSEMENT H.T.		319,00		307,00		319,00		295,00
T.V.A	10,00 %	31,90	10,00 %	30,70	10,00 %	31,90	10,00 %	29,50
TOTAL ASSAINISSEMENT T.T.C.		350,90 €		337,70 €		350,90 €		324,50 €
PRIX DU M3 T.T.C.		2,92 € / m3		2,81 € / m3		2,92 € / m3		2,70 € / m3
REDEVANCES								
AGENCE DE L'EAU								
Redevance prélèvement	0,1400	16,80	0,0920	11,04	0,1400	16,80	0,1400	16,80
Redevance pollution	0,3800	45,60	0,3800	45,60	0,2200	26,40	0,2200	26,40
Collecte et Modernisation des réseaux	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,1850	22,20
TOTAL REDEVANCES H.T.		84,60		78,84		65,40		65,40
T.V.A.	5,50 %	3,43	5,50 %	3,12	5,50 %	2,38	5,50 %	2,38
T.V.A.	10,00 %	2,22	10,00 %	2,22	10,00 %	2,22	10,00 %	2,22
TOTAL REDEVANCES T.T.C.		90,25 €		84,18 €		70,00 €		70,00 €
PRIX DU M3 T.T.C.		0,75 € / m3		0,70 € / m3		0,58 € / m3		0,58 € / m3
TOTAL FACTURE T.T.C.		670,09 €		600,17 €		649,83 €		623,43 €
PRIX DU M3 € T.T.C.		5,58 € / m3		5,00 € / m3		5,42 € / m3		5,20 € / m3

Assainissement Collectif 2024

120 M3	PU €/m3	Montant 01/01/2024	PU €/m3	Montant 01/01/2024	PU €/m3	Montant 01/01/2024	PU €/m3	Montant 01/01/2024
EAU POTABLE								
Prime Fixe		38,00		38,00		38,00		38,00
Consommation	1,5400	184,80	1,1300	135,60	1,5400	184,80	1,5400	184,80
TOTAL EAU POTABLE H.T.		222,80		173,60		222,80		222,80
T.V.A	5,50 %	12,25	5,50 %	9,55	5,50 %	12,25	5,50 %	12,25
TOTAL EAU POTABLE T.T.C.		235,05 €		183,15 €		235,05 €		235,05 €
TARIF M3 T.T.C.		1,96 € / m3		1,53 € / m3		1,96 € / m3		1,96 € / m3
ASSAINISSEMENT								
Prime fixe		31,00		31,00		31,00		31,00
Consommation	2,4000	288,00	2,4000	288,00	2,4000	288,00	2,3000	276,00
TOTAL ASSAINISSEMENT H.T.		319,00		319,00		319,00		307,00
T.V.A	10,00 %	31,90	10,00 %	31,90	10,00 %	31,90	10,00 %	30,70
TOTAL ASSAINISSEMENT T.T.C.		350,90 €		350,90 €		350,90 €		337,70 €
PRIX DU M3 T.T.C.		2,92 € / m3		2,92 € / m3		2,92 € / m3		2,81 € / m3
REDEVANCES								
AGENCE DE L'EAU								
Redevance prélèvement	0,0792	9,50	0,0792	9,50	0,0792	9,50	0,0792	9,50
Redevance pollution	0,3800	45,60	0,3800	45,60	0,2200	26,40	0,2200	26,40
Collecte et Modernisation des réseaux	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,1850	22,20
TOTAL REDEVANCES H.T.		77,30		77,30		58,10		58,10
T.V.A.	5,50 %	3,03	5,50 %	3,03	5,50 %	1,97	5,50 %	1,97
T.V.A.	10,00 %	2,22	10,00 %	2,22	10,00 %	2,22	10,00 %	2,22
TOTAL REDEVANCES T.T.C.		82,55 €		82,55 €		62,30 €		62,30 €
PRIX DU M3 T.T.C.		0,89 € / m3		0,89 € / m3		0,52 € / m3		0,52 € / m3
TOTAL FACTURE T.T.C.		668,51 €		616,60 €		648,25 €		635,05 €
PRIX DU M3 € T.T.C.		5,57 € / m3		5,14 € / m3		5,40 € / m3		5,29 € / m3

Assainissement non Collectif 2023

VOLUME ANNUEL 120 M3	<u>Auzebosc / BH / Touf / Ecalles / St Clair / Ste Marie / Yvetot</u>		<u>Fréville</u>		<u>Autres communes</u>	
	PU	Montant	PU	Montant	PU	Montant
	€/m3	01/01/2023	€/m3	01/01/2023	€/m3	01/01/2023
EAU POTABLE						
PART COLLECTIVITE						
Prime Fixe		37,00		37,00		37,00
Consommation part syndicale	1,5000	180,00	1,1000	132,00	1,5000	180,00
TOTAL EAU POTABLE H.T.		217,00		169,00		217,00
T.V.A	5,50 %	11,94	5,50 %	9,30	5,50 %	11,94
TOTAL EAU POTABLE T.T.C.		228,94 €		178,30 €		228,94 €
TARIF M3 T.T.C.		1,91 € / m3		1,49 € / m3		1,91 € / m3
ASSAINISSEMENT						
PART COLLECTIVITE						
Prime fixe		20,00		20,00		20,00
Consommation	1,0000	120,00	1,0000	120,00	1,0000	120,00
TOTAL ASSAINISSEMENT H.T.		140,00		140,00		140,00
T.V.A	10,00 %	14,00	10,00 %	14,00	10,00 %	14,00
TOTAL ASSAINISSEMENT T.T.C.		154,00 €		154,00 €		154,00 €
PRIX DU M3 T.T.C.		1,28 € / m3		1,28 € / m3		1,28 € / m3
REDEVANCES						
AGENCE DE L'EAU						
Redevance prélèvement	0,1400	16,80	0,0920	11,04	0,1400	16,80
Redevance pollution	0,3800	45,60	0,3800	45,60	0,2200	26,40
Collecte et Modernisation des réseaux	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,1850	22,20
TOTAL REDEVANCES H.T.		84,60		78,84		65,40
T.V.A.	5,50 %	3,43	5,50 %	3,12	5,50 %	2,38
T.V.A.	10,00 %	2,22	10,00 %	2,22	10,00 %	2,22
TOTAL REDEVANCES T.T.C.		90,25 €		84,18 €		70,00 €
PRIX DU M3 T.T.C.		0,75 € / m3		0,70 € / m3		0,58 € / m3
TOTAL FACTURE T.T.C.		473,19 €		416,47 €		452,93 €
PRIX DU M3 € T.T.C.		3,94 € / m3		3,47 € / m3		3,77 € / m3

Assainissement non Collectif 2024

VOLUME ANNUEL 120 M3	Auzebosc / BH / Touf / Ecalles / St Clair / Ste Marie / Yvetot		Fréville		Autres communes	
	PU €/m3	Montant 01/01/2024	PU €/m3	Montant 01/01/2024	PU €/m3	Montant 01/01/2024
EAU POTABLE						
PART COLLECTIVITE						
Prime Fixe		38,00		38,00		38,00
Consommation part syndicale	1,5400	184,80	1,1300	135,60	1,5400	184,80
TOTAL EAU POTABLE H.T.		222,80		173,60		222,80
T.V.A	5,50 %	12,25	5,50 %	9,55	5,50 %	12,25
TOTAL EAU POTABLE T.T.C.		235,05 €		183,15 €		235,05 €
TARIF M3 T.T.C.		1,96 € / m3		1,53 € / m3		1,96 € / m3
ASSAINISSEMENT						
PART COLLECTIVITE						
Prime fixe		20,00		20,00		20,00
Consommation	1,0000	120,00	1,0000	120,00	1,0000	120,00
TOTAL ASSAINISSEMENT H.T.		140,00		140,00		140,00
T.V.A	10,00 %	14,00	10,00 %	14,00	10,00 %	14,00
TOTAL ASSAINISSEMENT T.T.C.		154,00 €		154,00 €		154,00 €
PRIX DU M3 T.T.C.		1,28 € / m3		1,28 € / m3		1,28 € / m3
REDEVANCES						
AGENCE DE L'EAU						
Redevance prélèvement	0,0792	9,50	0,0792	9,50	0,0792	9,50
Redevance pollution	0,3800	45,60	0,3800	45,60	0,2200	26,40
Collecte et Modernisation des réseaux	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,1850	22,20
TOTAL REDEVANCES H.T.		77,30		77,30		58,10
T.V.A.	5,50 %	3,03	5,50 %	3,03	5,50 %	1,97
T.V.A.	10,00 %	2,22	10,00 %	2,22	10,00 %	2,22
TOTAL REDEVANCES T.T.C.		82,55 €		82,55 €		62,30 €
PRIX DU M3 T.T.C.		0,69 € / m3		0,69 € / m3		0,52 € / m3
TOTAL FACTURE T.T.C.		471,61 €		419,70 €		451,35 €
PRIX DU M3 € T.T.C.		3,93 € / m3		3,50 € / m3		3,76 € / m3